

Ordonnance de l'OFAG sur les listes d'aliments OGM pour animaux

916.307.11

du 1^{er} février 2005 (Etat le 15 février 2005)

L'Office fédéral de l'agriculture,

vu les art. 6, al. 3, 7a, al. 3, et 10 de l'ordonnance du 26 mai 1999
sur les aliments pour animaux¹,

arrête:

Art. 1 Liste des matières premières et des aliments simples génétiquement
modifiés pour animaux, homologués

Les matières premières et des aliments simples génétiquement modifiés pour animaux homologués figurent à l'annexe 1 (liste I des aliments OGM pour animaux).

Art. 2 Liste des additifs et des aliments diététiques génétiquement
modifiés homologués

Les additifs et les aliments diététiques génétiquement modifiés homologués figurent à l'annexe 2 (liste II des aliments OGM pour animaux).

Art. 3 Abrogation du droit en vigueur

L'ordonnance de l'OFAG du 16 juin 1999 concernant la liste des aliments OGM pour animaux² est abrogée.

Art. 4 Disposition transitoire

Le gluten de maïs, les aliments de gluten de maïs, la farine de rafles de maïs, les tourteaux d'extraction de soja et les tourteaux de pression de soja, issus d'organismes génétiquement modifiés homologués aux Etats-Unis ou au Canada, peuvent être mis en circulation jusqu'au 31 décembre 2007 et servir à l'alimentation animale jusqu'au 31 décembre 2008.

Art. 5 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} mars 2005.

RO 2005 985

¹ RS 916.307

² [RO 1999 2102, 2000 2037]

Annexe 1
(art. 1)

**Liste des matières premières et des aliments simples
génétiquement modifiés pour animaux, homologués
(liste I des aliments OGM pour animaux)**

Dénomination	Matières premières et aliments simples	Date d'homologation
GTS-Soja (Monsanto)	tous	20 décembre 1997
Maïs Bt 176 (Syngenta)	tous	6 janvier 1998
Maïs Bt 11 (Syngenta)	tous	14 octobre 1998
Maïs MON810 (Monsanto)	tous	27 juillet 2000
tous les organismes génétiquement modifiés et homologués dans la CE	gluten de maïs	
tous les organismes génétiquement modifiés et homologués dans la CE	aliment de gluten de maïs	
tous les organismes génétiquement modifiés et homologués dans la CE	farine de rafles de maïs	
tous les organismes génétiquement modifiés et homologués dans la CE	tourteaux d'extraction de soja	
tous les organismes génétiquement modifiés et homologués dans la CE	tourteaux de pression de soja	

Annexe 2
(art. 2)

**Liste des additifs et des aliments diététiques génétiquement
modifiés homologués (liste II des aliments OGM pour animaux)**

Dénomination	Additifs et aliments diététiques	Date d'homologation
--------------	----------------------------------	---------------------

